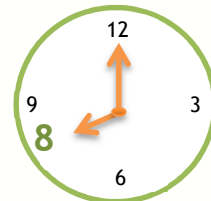


BROYAGE, PAILLAGE RENNES MÉTROPOLE VOUS INFORME...

rien ne sert de
JETER
quand on peut
BROYER

COLLECTE DES VÉGÉTAUX

Sortir les contenants avant 8h du matin
impérativement



Les déposer
dans une poubelle ronde
avec poignée de 100 litres
maximum (poids maxi :
25 kg)



Les présenter
en fagots liés
(longueur maxi : 1,5 m)



... ou
dans un sac
en papier



Les sacs
biodégradables, seaux,
pots de peinture ne
sont pas admis

Que faire en cas de grosses quantités ?

RENNES METROPOLE propose des formations gratuites *Mon Jardin Zéro déchet*
et des opérations de broyage.



Pour tout savoir sur la gestion à la parcelle :
paillage, tonte mulching, broyage...

Rendez-vous sur dechets.rennesmetropole.fr

Attention : la collecte régulière est limitée à **6 unités (contenant ou fagot)**.

Au-delà, vous êtes invité à contacter la société Tribord au 02 99 59 12 10,
entreprise d'insertion prestataire de Rennes Métropole

Ce qu'il ne faut pas faire

Trop remplir
les contenants



Utiliser
un sac jaune



Utiliser
un sac poubelle



**Les végétaux déposés
devant votre domicile n'ont pas pu être collectés car :**

Ils sont mélangés à :

de la terre et/ou des gravats → à déposer en déchèterie
des plastiques ou autres → à déposer dans le bac à ordures
ménagères

Ils sont présentés en contenants non conformes ce qui rend la
collecte difficile

Ils dépassent le volume autorisé → merci de contacter la société
Tribord au 02 99 59 12 10

La poubelle est trop lourde / fagot trop long

Le contenant est abimé → à remplacer par vos soins

Plus d'infos :
dechets.rennesmetropole.fr

0 800 01 14 31 Service & appel
gratuits



METROPOLE
vivre en intelligence
Rennes